



ETTENDORF 'INFOS

Lettre d'informations du village d'ETTENDORF

N° 06 – JANVIER 2010



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Voici le 6^{ème} numéro de la lettre d'informations de notre village, "**ETTENDORF'INFOS**". Vous y retrouverez les rubriques habituelles : les derniers évènements du village, les principales décisions du conseil municipal, un point sur les dernières réalisations et les projets de la commune, la vie des associations, de l'école, de nombreuses informations, l'état-civil et les grands anniversaires des 4 mois à venir,....
La rédaction vous souhaite une bonne année 2010 et une agréable lecture de cet "**ETTENDORF'INFOS**".

LE MOT DU MAIRE

L'année 2009 n'a pas été une année comme les autres. La crise financière et économique s'est installée pour un certain temps. Nous avons été remués, touchés dans nos habitudes et convictions.

En ce début d'année 2010, de nouvelles questions surgissent et divers changements nous attendent, sans doute bien plus forts que prévus.

Nous saurons garder le cap et les obstacles rencontrés renforceront notre détermination et notre esprit de solidarité. Que l'année 2010 vous apporte paix et sérénité !!

Patrice WEISS

LES ÉVÈNEMENTS DES DERNIERS MOIS

MAISONS FLEURIES 2009

La commission d'évaluation s'est réunie le 28 décembre 2009 pour désigner, après visionnage des photos, les lauréats de l'édition 2009 du concours de maisons fleuries, à savoir : Mr et Mme Gérard FOUQUART, Mr et Mme Christophe LAVERGNE, Mme Clarisse GARZ et Mr René HAESSIG, Mme Marie-Claude WEIBEL, Mr et Mme Alphonse HESS, Mme Marie-Rose KAPP et Mr Charles HANNS. La remise des prix aura lieu en avril 2010.

COULEES DE BOUE (suite)

Au cours du 4^{ème} trimestre 2009, les études pour limiter durablement les effets des coulées d'eaux boueuses se sont poursuivies :

30.10.2009 : Suite au procès-verbal de contravention de grande voirie établi par la SNCF contre la Commune, le Président Directeur Général de la SNCF laisse au Préfet le soin d'apprécier l'opportunité des poursuites contre la commune devant la juridiction administrative.

09.11.2009 : Réunion à Pfaffenhoffen pour un point d'étape avec les services de l'Etat, du Département, les communes concernées et la Sté SORANGE, en charge de l'étude sur les bassins versants de la Moder et sur le territoire de la commune d'Ettendorf.

Automne 2009 : Mise en place de l'assolement concerté entre les agriculteurs avec un objectif de maximum 50 % des surfaces en culture de printemps avec les services de la Chambre d'Agriculture.

L'année 2010 devrait être l'année de la concrétisation des mesures préventives lourdes, sur préconisation de la Sté SORANGE.

Comme les années précédentes, chacun devra prendre ses précautions et se protéger : ne pas laisser des objets ou denrées dans les locaux inondables.

FETE DES AINES (06.12.2009)

Les Aînés de la commune d'Ettendorf se sont une nouvelle fois retrouvés le dimanche 6 décembre 2009 au Centre Socioculturel pour leur traditionnelle Fête de Noël. Le Maire Patrice WEISS a souhaité la bienvenue à la centaine de convives présents. Il a évoqué les différents événements et réalisations survenus dans la commune durant l'année 2009. Un diaporama, diffusé sur grand écran toute l'après-midi, a permis à chacun de les visualiser ou de se les remémorer.



L'équipe municipale a préparé et servi un repas convivial dans une ambiance détendue. Le jeune Robin Schlupp a animé l'après midi au son de sa trompette.

Cette sympathique journée s'est achevée par la distribution, aux plus de 70 ans, du traditionnel paquet cadeau offert par la municipalité.

LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous pouvez les retrouver intégralement dans les panneaux d'affichage et sur le site Internet de la commune : www.mairie-ettendorf.fr >> rubrique : Conseil Municipal

Séance du 8 octobre 2009

- Assignation de la Commune devant le TGI de Strasbourg par Mr Antoine Fournaise : le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice.
- Avis favorable à la conclusion du protocole d'accord proposé par une des parties en cause dans le cadre de la chute d'une parie de la corniche de l'église. Le Conseil souhaite la continuation de la procédure pour le remboursement de la totalité du préjudice subi.
- Désignation de Patrice WEISS et Joseph KLEINCLAUSS au Comité de Pilotage pour la gestion du nouveau terrain de football synthétique.

Séance du 3 décembre 2009

- Fixation des prix de fermage et de taxe foncière à 0,76 € l'are pour la catégorie 4 et à 1,14 € pour la catégorie 6.
- Fixation des indemnités à verser aux exploitants ayant autorisé la pose de fascines pour un montant global de 1.935 €.
- Mise en route d'une procédure de régularisation appropriée par application des articles L152-1 et L152-2 et des articles R152-1 à R152-15 du Code Rural pour la conduite d'évacuation du déversoir d'orage passant par la parcelle de Mr Antoine Fournaise, section 30 n° 133.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Tribunal Administratif a rejeté la requête de M. Fournaise Antoine par jugement du 2/6/2009 au motif qu'il n'appartient pas aux juridictions administratives de connaître directement de conclusions tendant à ce que soit constatée l'irrégularité d'une emprise sur une propriété privée.

A ce jour, M. Fournaise Antoine n'a toujours pas signé l'acte de constitution de servitude préparé par le notaire. Il a assigné la commune le 1^{er} octobre 2009 devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg en vue de faire condamner la commune à supprimer la canalisation d'évacuation du déversoir d'orage passant par son terrain cadastré section 30, n°133.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Rappelle que la parcelle section 30, n°133 est située en aval du village et du bassin versant et que les eaux usées de ce bassin versant sont amenés à passer depuis toujours par ce secteur.

- Souligne que supprimer la canalisation du déversoir d'orage entraînerait par fortes pluies une montée des eaux dans les secteurs urbanisés et causerait un désastre sans précédent dans un village régulièrement sinistré par les coulées d'eaux boueuses.
- Prend note que M. Fournaise Antoine n'a à ce jour toujours pas signé l'acte de constitution de servitude.
- Décide d'engager une procédure de régularisation appropriée, par application des articles L 152-1 et L 152-2 et des articles R 152-1 à R 152-15 du Code Rural qui disposent qu'il est institué au profit d'une collectivité publique qui entreprend des travaux d'établissement de canalisations d'eaux usées ou pluviales, une servitude lui conférant le droit d'établir à demeure des canalisations souterraines dans les terrains privés non bâtis.
- Autorise le Maire à solliciter auprès du Préfet le bénéfice de l'article L 152-1 du Code Rural.
- Fixation de la redevance assainissement pour 2010 à **1,5 € par m3 d'eau consommé** et à **120 € par immeuble avec 1 ou 2 logements, plus 60 € par logement supplémentaire.**
- Fixation de la contribution financière de l'ALC aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du Centre Socioculturel à 9.500 € pour l'année 2009.
- Fixation de la participation de l'US Ettendorf aux dépenses d'équipement du nouveau clubhouse à 9.000 €.
- Lancement de consultations sur la faisabilité de la mise en place de caméras de surveillance.
- Adhésion de la Commune à l'opération "JA fer unseri Sproch".

TRAVAUX

Réalisation du complexe sportif



Le 28 octobre dernier, ont été signés, par le Maire de la Commune, le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et le Président de l'US Ettendorf, le bail emphytéotique pour la mise à disposition du foncier et la convention d'exploitation du terrain de football synthétique et du clubhouse-vestiaires.

A l'issue de cette séance de signature, a eu lieu la remise officielle des clés des infrastructures mises à la disposition de l'US Ettendorf.

L'inauguration officielle est prévue au printemps 2010.

Réalisation d'un terrain multisports

Depuis début novembre, le terrain multisports est opérationnel. Le revêtement spécifique sera mis en place au printemps, lorsque l'herbe à l'entour aura bien poussé pour éviter de ramener des saletés sur le terrain.

Il est ouvert à tous, petits et grands.

Tous les utilisateurs doivent en prendre soin en respectant les lieux.

L'investissement réalisé par la commune est conséquent.

Des filets pour le volley-ball et le badminton sont disponibles sur demande.

La mairie rappelle que l'accès au terrain multisports et au terrain de pétanque se fait sous l'entière responsabilité des utilisateurs.



Elaboration du Plan Local d'urbanisme (PLU)

L'année 2010 sera une année de grande réflexion avec l'élaboration du document d'urbanisme qui est devenu une nécessité pour l'urbanisation future du village.

Les nouvelles contraintes règlementaires et la survenance de diverses catastrophes imposent à la commune de fixer les secteurs constructibles et de nouvelles règles pour les constructions.

C'est le Service Départemental d'Architecture et d'Urbanisme (SDAU) qui assistera la commune dans cette démarche.

LA VIE SCOLAIRE

- ♦ La directrice de l'école rappelle que les horaires de l'école sont à respecter par les parents.
- ♦ Les parents et les enfants doivent faire attention aux manœuvres du bus du périscolaire.
- ♦ Le vendredi 14 mai 2010 est jour de pont. Aussi, les cours sont avancés au mercredi 12 mai 2010.

- ♦ Avant les vacances de Noël, les enfants de l'école ont eu une belle surprise. En effet, le Père Noël leur a rendu une visite, malgré un emploi du temps chargé. Il a testé leurs connaissances, puis il a distribué des friandises à tous les élèves qui le méritaient.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

♦ **ALC – Badminton**

Le temps d'une après-midi, le club de Badminton a invité ses jeunes à échanger les raquettes avec des boules et des quilles afin de s'exercer à la pratique du bowling.

Le 16 décembre 2009, le club de badminton a invité ses jeunes membres à une après-midi au bowling de Haguenau. Ils ont répondu nombreux à l'invitation et formèrent un groupe de 23 jeunes de 9 à 15 ans. Deux séances étaient au programme. Les plus jeunes ont découvert la discipline, tandis que les plus âgés en ont profité pour se perfectionner.



L'après-midi comptait également un goûter pour récompenser nos sportifs en herbe des efforts physiques consentis sur les pistes. Tous les participants ont apprécié cette sortie et sont rentrés satisfaits de leur après-midi.

Le club remercie ses jeunes de leur participation et les parents qui se sont rendus disponibles pour assurer le transport en voiture.

Le club souhaite à tous ses membres une excellente année 2010.

♦ **ALC – Théâtre "D'Socke Budig" : "Les extra-terrestres sont repartis d'Ettendorf !"**

Les quatre représentations théâtrales du mois de novembre ont été un succès pour la "D'Sockebudig".

La pièce a été suivie par un public nombreux qui a été ravi à la sortie du spectacle.

Comme tous les ans, nous avons pu remettre un don, cette année au profit d'une association d'aide aux handicapés.

Nous donnons de nouveau rendez-vous à notre fidèle public à l'automne 2010.

Mais, que porte donc cet écossais sous son kilt ?

Le mystère reste entier !!



◆ **Club de l'Amitié**

Les réunions ont lieu chaque 1er mercredi du mois avec divers jeux, chants, contes et anecdotes.

Quelques sorties et repas en groupe sont également au programme.

Tout au long de l'année nous avons constaté que le club porte bien son nom: en effet à chaque rencontre nous pensons aux absents et prenons de leurs nouvelles. Les sorties (théâtres ou autres) sont ouvertes à tous, et des personnes non-membres nous rejoignent pour ces occasions.

Pour l'année 2010, outre les sorties habituelles, nous prévoyons des excursions avec les clubs voisins.

Les personnes souhaitant être recherchées et accompagnées au domicile peuvent contacter Marie-Rose Waeckel 03.88.07.67.88 ou Monique Vogt 03.88.07.67.46.

Nous serions enchantés d'accueillir de nouveaux adhérents. Le club est ouvert à toute proposition et vos suggestions seront les bienvenues. Nous comptons sur vous. A bientôt!

◆ **US Ettendorf**

➤ L'US Ettendorf organise un **déjeuner dansant** le dimanche 14 mars 2010, animé par le groupe tyrolien, "Zillertaler Gipfelwind". Au menu : Entrée - Rossbif - Dessert - Café au prix de 24 €. Renseignements et réservation obligatoire au 03.88.07.67.62 ou au 06.50.57.14.79 ou au 03.88.07.03.56.

➤ Dans la cadre de la préparation de son cinquantenaire, **l'US Ettendorf recherche des photos** retraçant sa longue histoire. Tous ceux qui ont des photos peuvent les remettre (elles seront rendues à leur propriétaire) à Pierre CRIQUI, 209, rue Principale.

◆ **Paroisse St-Nabor**



Le 17 octobre dernier s'est tenue la journée "Laudate" pour les paroisses du doyenné de Hochfelden.

Des ateliers de formation destinés aux fleuristes, lecteurs, servants d'autel, choristes et chefs de chœur se sont déroulés tout l'après-midi.

En fin de journée, tout le monde s'est retrouvé à l'église pour une célébration.



➤ C'est dans une église comble que s'est déroulée la veillée de Noël, au soir du 24 décembre 2009, animée par les enfants, sous la houlette de Cathy et Nathalie. La célébration a été rehaussée par les chants de la Chorale avec à l'orgue Claude Roser et à la trompette Robin Schlupp.

◆ **Bibliothèque municipale, 20^{ème} anniversaire**



Pour fêter les 20 ans de la Bibliothèque Municipale d'Ettendorf, les bénévoles et la municipalité vous invitent

**le dimanche 31 janvier 2010, à partir de 14 h 30,
au Centre Socioculturel d'Ettendorf,**

à découvrir l'Irlande, la "Verte Erin" des poètes, au travers d'un diaporama présenté par Mme Valérie MEYER.

Elle vous fera partager sa passion du voyage et vous emmènera vers des lieux magiques.

Vous pourrez également à cette occasion retrouver grâce à des photos les moments forts de la vie de la bibliothèque.

Le verre de l'amitié clôturera cette rencontre conviviale et familiale.

◆ **Association Loisirs et Culture**

Nous vous rappelons que, pour les demandes de location de salles du Centre Socioculturel, il y a lieu de s'adresser à Mr Joseph Kleinclaus (03.88.07.05.81) ou à Mme Nadine Wendling (03.88.72.50.06).

INFORMATIONS DIVERSES

PASSAGE A LA TELEVISION NUMERIQUE

Numéricable fait savoir à tous les abonnés "analogiques" du câble, que le passage à la TNT le 2 février 2010 n'entraînera aucun changement pour eux. Numéricable continuera pendant un certain temps à diffuser les programmes en analogique, dont le canal local "Zorn TV".

DENEIGEMENT ET BALAYAGE DES RUES ET TROTTOIRS

En ces temps hivernaux, la Mairie rappelle l'arrêté municipal du 5 décembre 1996 : c'est à chaque propriétaire ou locataire des maisons riveraines qu'incombe le nettoyage des rues, trottoirs et caniveaux. De même, en cas de chute de neige ou de formation de verglas, ces mêmes riverains sont

tenus de procéder sans délai au déneigement et au sablage (ou salage) des rues (sauf routes départementales), des trottoirs et des caniveaux. La Commune met à disposition du sel de déneigement, qui est à utiliser avec parcimonie pour des raisons de préservation de la nature.

ORDURES MENAGERES

Dans le cadre de la préparation de la liste des foyers redevables de la redevance des ordures ménagères 2010, toute modification de la composition familiale est à signaler en mairie avant le 31 janvier 2010. Au-delà de cette date, plus aucun changement ne sera accepté pour l'année 2010. Le nouveau règlement, adopté par le conseil communautaire du 17/12/2009, précisant les foyers et les personnes assujetties et les modalités de facturation de la redevance des ordures ménagères est consultable en mairie et au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui a la compétence pour la collecte et le traitement des déchets ménagers. **Tout foyer est redevable de la redevance d'ordures ménagères.** Ainsi, deux couples vivant sous le même toit sont considérés comme deux foyers, même si une seule poubelle est utilisée.

DU CHANGEMENT EN L'AIR POUR LA REDEVANCE D'ORDURES MENAGERES : EN AVANT LE TRI....

Nous avons pu lire dans les DNA du 24.12.2009 que le SMITOM allait faire contribuer chaque syndicat qui le compose à un nouveau principe tarifaire : chaque syndicat ou groupement de communes va payer le traitement de ses ordures ménagères en fonction de sa quantité fournie pour le traitement....Le Grenelle de l'Environnement porte ses conséquences,... ses premiers fruits en quelque sorte à notre porte !!.

Ettendorf fait partie de la Comcom du Pays de la Zorn, faisant elle-même partie du Smitom de Haguenau-Saverne. On aura vite compris qu'une concurrence va être possible entre syndicats. Une politique entraînant une baisse des déchets à incinérer (à Schweighouse) ou à enfouir (à Hochfelden pour rappel...) se verra gratifier par une baisse de la facture. Il est permis de penser qu'au sein de chaque groupement de communes, ce principe permettra également de vérifier le degré d'engagement des ménages à trier leurs déchets.

Concrètement, cette année 2010 sera une année de transition, année où chacun sera amené à faire son choix par rapport à la problématique : chaque année, le tonnage des déchets augmente. Nos déchets sont directement liés à notre mode de consommation. Il va être nécessaire de stopper cette montée en flèche. Pour cela, les ménages eux-mêmes régleront leur contribution à l'enlèvement des déchets en fonction de la quantité dans les poubelles. Au poids ? Au volume ? Au nombre de poubelles enlevées ? A une combinaison de ces trois paramètres ? Notre Comcom n'a pas encore tranché. Mais en 2010, la position sera prise pour être appliquée en 2011 !

Pour **nous tous, un effort sera nécessaire**, si nous ne voulons que la facture n'augmente sans cesse. Derrière le traitement des déchets, il y a toute une industrie, et des normes à respecter par rapport à la protection de la planète. Ce qui est indispensable pour la santé de nous tous !

Tout cela se fera bien sûr par le biais d'informations, voire d'une consultation des habitants. Une chose est sûre : nous ne pouvons rester à la traîne...ni au Pays de la Zorn, ...ni à Ettendorf.

Dès maintenant, changeons nos comportements de consommation et **produisons moins de déchets** !!!

Pour vous faciliter cette tâche, les plaquettes du SMITOM, les prochains ATOUT'ZORN et naturellement ETTENDORF'INFOS vous accompagneront, lors des prochaines publications, par des conseils de tri et relayeront les consignes ou modalités à respecter pour la mise en place de cette nouvelle collecte.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le DICRIM est consultable en mairie et sur le site internet de la Commune : www.mairie-ettendorf.fr. Il retrace pour les risques majeurs (inondation, coulées de boue, tempête, séisme, transport de matières dangereuses) les attitudes à adopter par

chacun pour éviter une catastrophe humaine. Il sera complété prochainement par le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui est en cours d'élaboration. Pour plus de renseignements sur les risques majeurs, vous pouvez consulter le site : www.prim.net.

RESERVE COMMUNALE DE LA SECURITE CIVILE

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la Commune souhaite mettre en place, comme l'y autorise la loi, une Réserve Communal de la Sécurité Civile (RCSC). Elle lance un appel à tous ceux, hommes ou femmes, qui veulent rejoindre cette réserve : jeunes, actifs, retraités, anciens pompiers, etc.... Aucune condition d'âge n'est requise. Tout citoyen disponible peut se rendre utile à la collectivité, aider ses concitoyens en cas de catastrophe. La Commune pourra faire appel à cette réserve bénévole en cas de besoin.

PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Dans le cadre du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, prévu par la loi, la commune rappelle qu'aucun obstacle ne doit obstruer les trottoirs, qui sont aux normes "handicapées". Ainsi, les véhicules (voiture,

camions, ...) ne doivent plus stationner sur les trottoirs. De même, aucun panneau publicitaire mobile, ni aucun pot de fleur, pouvant gêner la circulation des piétons et des chaises roulantes ou poussettes ne doivent être posés sur les trottoirs.

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME EN CAS DE TRAVAUX

En raison de la présence sur le territoire de la commune de monuments inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques, il y a **obligation** de déposer une "**Déclaration Préalable**" en mairie pour tous les travaux de **ravalement et de mise en peinture des façades, de construction de murs et de clôtures, de pose de velux, d'une piscine non couverte de 10 à 100 m² ou d'un abri de jardin, etc....** La mairie la transmettra au service instructeur de la DDT et à l'Architecte des Bâtiments de France.

La pose d'un échafaudage sur la voie publique (trottoir, rue) nécessite une **permission de voirie** à demander en mairie.

Les travaux plus importants exigent le dépôt d'un **Permis de Construire**.

Dans tous les cas, il y a lieu de se renseigner en mairie avant de projeter des travaux de quelque nature que ce soit.

Dans tous les dossiers, sont à joindre des photos "couleur". En cas de besoin, la mairie peut mettre à disposition un appareil photo numérique.

Des procès-verbaux peuvent être établis, en cas de passage, par les services officiels, notamment par la nouvelle Direction Départementale des Territoires (DDT), issue de la fusion de la DDE et de la DDAF.

Aussi, tous ceux qui ont fait réaliser des travaux, ces derniers mois, sans déclaration préalable, sont priés de régulariser leur situation dans les plus brefs délais.

INCIVILITÉS

Une nouvelle fois, la Commune rappelle que, si les containers d'apport volontaire (verre, papier-carton, plastique) sont pleins, il ne faut pas poser les objets devant les containers, d'autant plus que sur certains documents figurent les noms et adresses des personnes concernées.

CECI EST INTOLÉRABLE.

Il y a lieu de les ramener chez soi ou d'aller à la déchetterie si celle-ci est ouverte ce jour-là.



Les espaces "tri" ne sont pas une décharge.

Le respect de ces lieux est un des principes de base du respect de l'environnement.

Les containers sont très régulièrement vidés par les entreprises spécialisées.

Tout dépôt de produits non autorisés est interdit et sera poursuivi.

Les contrevenants seront avertis personnellement.

DON DE SANG

Les prochaines collectes de sang par l'Etablissement Français du Sang auront lieu le lundi 15 février 2010 et le lundi 3 mai 2010, à partir de 17 h au Centre Socioculturel d'Ettendorf.

POPULATION

L'INSEE a communiqué le chiffre de la population légale retenu pour la commune d'Ettendorf pour 2010 : 831 habitants, contre 818 pour 2009.

PANDEMIE GRIPPALE H1N1

RAPPEL : des conseils et des gestes de prévention sont présentés sur le site: www.inpes.sante.fr ou www.pandemie-grippale.gouv.fr ou par téléphone au **0825.302.302**.

Au niveau de la Commune, un Plan de Continuité d'Activité a été mis en place. Il est consultable en mairie.

NOUVEAU SITE INTERNET

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn est en train de refondre son site internet. Il sera opérationnel début février 2010. Par voie de conséquence, le site de la Commune se modernisera également. La nouvelle adresse du site de la commune devrait être : www.ettendorf.payszorn.fr
Surveillez la presse écrite et les annonces de la ComCom pour le lancement du nouveau site.

ETAT-CIVIL

→ Naissances

- ♦ Louise HANNS, fille d'Yves et de Nathalie ROUGEOLE, née le 11 novembre 2009 à Schiltigheim.

→ Grands anniversaires

- 99 ans : Mme Anne CRIQUI, née DAULL, le 21 avril.
- 95 ans : Mme Marie AUFFINGER, née JUNG, le 16 janvier.
- 93 ans : Mme Marie DIBLING, née REINBOLD, le 4 février.
- 91 ans : Mr Joseph HESS, le 5 janvier.
- 88 ans : Mme Marie SPECHT, née SPEICH, le 2 janvier ; Mme Alice FEGER, née WITTNER, le 26 mars.
- 87 ans : Mme Geneviève WEISS, née JUNG, le 3 mars.
- 85 ans : Mr Antoine JUNG et Mr Emile LANG, le 23 janvier ; Mr Jean-Baptiste LUTZ, le 1^{er} mars.
- 84 ans : Mme Marie JAEGLE, née LIENHARDT, le 24 janvier ; Mlle Thérèse REINBOLD, le 1^{er} février, Mr Charles KRIEGER le 2 avril.
- 83 ans : Mr Gaston PAUTLER, le 18 janvier ; Mr Joseph AUFFINGER, le 2 février ; Mme Marie-Louise FISCHER, née MEDER, le 5 février.
- 82 ans : Mr Henri TORLOTTING, le 1^{er} janvier ; Mr Antoine LOTT, le 23 janvier ; Mlle Marthe WITTNER, le 20 février ; Mr Bernard WENDLING, le 29 avril.
- 81 ans : Mme Marthe LUTZ, née WEISS, le 3 février ; Mme Marie SCHWARZER, née CRIQUI, le 9 février ; Mme Germaine HANNS, née DAULL, le 11 février ; Mme Marcelle HELMSTETTER, née JUNG, le 28 mars.
- 75 ans : Mr Paul HANNS, le 2 mars ; Mme Monique KIEFFER, née GEIB, le 4 avril ; Mme Liliane HALLER, née SCHWARTZ, le 13 avril.

→ Décès

- 17 novembre 2009 : Mme KERN Hélène, née LOTT le 20 août 1930
- 24 novembre 2009 : Mr Joseph KLEINCLAUSS, né le 2 mars 1934

INFOS PRATIQUES

♦ HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

- Le LUNDI de 18 h à 20 h
- Le MARDI de 9 h à 11 h
- Le JEUDI de 10 h à 12 h et de 18 h à 20 h
- Le VENDREDI de 9 h à 11 h

Téléphone/Fax : 03.88.07.66.90

Site Internet de la commune : www.mairie-ettendorf.fr ou www.ettendorf.payszorn.fr (à partir de février)

Adresse E-Mail : mairie.ettendorf@payszorn.com

♦ HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Le MERCREDI et le SAMEDI de 14 h 30 à 16 h 30

♦ HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE BOSSENDORF

- Le MARDI et le JEUDI de 15 h à 19 h
- Le SAMEDI de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

→ Prochain ramassage des objets encombrants métalliques : **29 janvier 2010**

♦ NUMEROS D'URGENCE

- MEDECIN DE GARDE : **03.88.11.69.00**
- SAMU : **15** (en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra)
- POLICE : **17**
- POMPIERS : **18**
- APPEL D'URGENCE (toute l'Europe) : **112**
- GENDARMERIE HOCHFELDEN : **17 ou 03.88.91.50.18**
- SERVICE SOCIAL, UTAMS de Saverne : **03.88.02.80.02**

Ont collaboré à ce numéro de "Ettendorf'Infos" : Patrice WEISS, Marcel KLEIN, les responsables des associations.

Conception, rédaction, mise en page et réalisation : Fanny ECKART et Bernard WEISS

Prochaine parution : Mai 2010